

Dans quelles circonstances ?

- ▶ **En cas d'antécédents familiaux** de malformations ou de maladies héréditaires (maladies génétiques),
- ▶ **En cas de découverte d'une malformation fœtale** quelle que soit sa gravité,
- ▶ **En cas de pathologies infectieuses, ou d'immunisation materno-fœtale,**
- ▶ **En cas de grossesses gémellaires compliquées,**
- ▶ **En cas de diagnostic d'une anomalie chromosomique fœtale,**
- ▶ **En cas de demande d'interruption médicale de grossesse.**



Qui peut demander un avis ?

- ▶ **Une femme enceinte ou un couple** en sollicitant un rendez-vous auprès d'un médecin exerçant sur un des deux sites. Après réalisation d'une échographie diagnostique, et muni de l'autorisation signée de la patiente, ce praticien présentera le dossier complet auprès du CPDPN.
- ▶ **Un médecin ou une sage-femme** qui adresse le dossier argumenté et complet de sa patiente au Centre. Dans ce cas, la demande du médecin doit être accompagnée d'une attestation de sa patiente donnant son consentement écrit pour :
 - la présentation du dossier au Centre,
 - la conservation des documents la concernant.

Où demander un avis ?

Site CHU Nord (St Denis)	Site CHU Sud (St Pierre)
Du lundi au vendredi 7h00-15h30	Du lundi au vendredi 8h - 12h et 13h - 16h
☎ 0262 90 55 30	☎ 0262 35 94 49
☎ 0262 90 55 31	☎ 0262 35 99 88
✉ sec.dan.fguyon@chu-reunion.fr	✉ sec.dan.ghsr@chu-reunion.fr
Consultations DAN du lundi au vendredi 7h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30	Consultations DAN du lundi au vendredi 9h00 - 12h45 et 14h - 17h

Les demandes d'avis peuvent être reçues par téléphone, fax ou mail.

Vous devez venir au CPDPN, que faut-il apporter ?

- Afin de préparer ou mettre à jour votre dossier :
- ▶ **Pièce d'identité,**
 - ▶ **Carte vitale ou attestation de sécurité sociale,**
 - ▶ **Justificatif de domicile,**
 - ▶ **Carte mutuelle,**
 - ▶ **Carnet de maternité,**
 - ▶ **Tous les bilans sanguins et résultats d'exams** pour la grossesse en cours ou grossesses(s) antérieure(s),
 - ▶ **Tous les comptes-rendus d'échographies,**
 - ▶ **Carte de groupe sanguin.**

Accès

 CPDPN Site Nord (CHU Nord) Niveau 0 Centre de diagnostic prénatal Consultations Externes Gynécologie Obstétrique Maternité	 CPDPN Site Sud (CHU Sud) Niveau -2 Centre de diagnostic prénatal Consultations Externes Gynécologie Obstétrique Pôle Femme Mère Enfant
---	---



Une équipe pluridisciplinaire compétente qui vous accompagne dans votre parcours, du diagnostic au suivi médical.

CENTRE PLURIDISCIPLINAIRE DE DIAGNOSTIC PRÉNATAL (CPDPN)



“ Nou bé la pou aid' a zot, pou accompagn' a zot ”

Toutes les informations sur www.chu-reunion.fr

Le CPDPN Océan Indien

Le **Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal du CHU de La Réunion (CPDPN)** site Sud et Nord est composé d'équipes pluridisciplinaires qualifiées dont les compétences permettent une expertise dans tous les domaines du diagnostic prénatal (clinique, biologie et imagerie).



Le CPDPN joue un rôle essentiel d'aide à la décision pour les couples et les médecins, confrontés à une affection de l'embryon ou du fœtus, mais aussi dans les cas où la grossesse met en péril grave la santé de la mère.

Que fait le CPDPN Océan Indien ?

Le CPDPN se réunit une fois par semaine, le jeudi de 14h à 17h en équipe pluridisciplinaire pour statuer sur les situations cliniques.

La sage-femme et le médecin référent collectent les demandes, celles-ci sont prises en compte sur des dossiers argumentés (comptes-rendus d'échographie, de biologie, etc.).

L'ordre du jour est clos le mercredi à 16h. Lors de la réunion, chaque situation est évoquée et donne lieu à un avis qui fait l'objet d'un compte-rendu écrit et adressé aux médecins et/ou aux sages-femmes intervenants dans le suivi de la grossesse.

En fonction des situations, le CPDPN peut proposer : un protocole de suivi échographique, des examens complémentaires pendant la grossesse, une prise en charge particulière à la naissance de l'enfant. La patiente sera informée de cet avis.

Le CPDPN expertise les demandes d'interruption médicale de grossesse pour anomalie fœtale grave. Les gestes diagnostiques et/ou thérapeutiques issus des avis du Centre ne sont pas nécessairement réalisés dans le Centre.

Des rencontres avec les psychologues et / ou psychiatres peuvent être proposées pour l'accompagnement des couples.

Ses missions

- 1 Favoriser l'accès à l'ensemble des activités de diagnostic prénatal et d'assurer leur mise en œuvre en constituant un pôle de compétences cliniques et biologiques au service des patients et des praticiens.
- 2 Donner des avis et conseils, en matière de diagnostic, de thérapeutique et de pronostic, aux cliniciens et aux biologistes qui s'adressent à eux lorsqu'ils suspectent une affection de l'embryon ou du fœtus.
- 3 Poser l'indication de recourir au diagnostic préimplantatoire, telle que mentionnée aux articles R. 2131-23 et R. 31-26-1.
- 4 Organiser des actions de formation théorique et pratique destinées aux praticiens concernés par le diagnostic prénatal des diverses affections de l'embryon et du fœtus.



Des équipes pluridisciplinaires

Les équipes des CPDPN site Sud et Nord sont composées de :

Un médecin qui coordonne l'activité du CPDPN

Praticiens exerçant une activité dans l'établissement dans lequel le Centre est créé :

Échographistes, gynécologues-obstétriciens, pédiatres spécialisés en gynécologie obstétrique, généticiens, conseillères en génétique, fœtopathologistes, psychiatres et psychologues, sages-femmes.



Autres spécialistes

Le Centre comprend d'autres praticiens possédant des compétences en diagnostic prénatal et médecine fœtale :

Neuropédiatre, néphropédiatre, radiopédiatre, cardiopédiatre, chirurgiens pédiatriques, biologistes et biochimistes ayant l'agrément pour le diagnostic prénatal, cytogénéticiens, généticiens moléculaires.

Ses activités

- ▶ **Établir un diagnostic prénatal** des pathologies fœtales.
- ▶ Réaliser les examens permettant d'identifier des anomalies fœtales en cours de grossesse :

Échographies obstétricales spécialisées	Échographies de dépistage Échographies focalisées Échographies diagnostiques
Imagerie fœtale	Scanner fœtal IRM fœtale
Prélèvements fœtaux et gestes in utero	Biopsie de trophoblaste Amniocentèse Amniodrainage Ponction de sang fœtal Transfusion in utero Interruption sélective de grossesse (...)

- ▶ **Évaluer le degré de gravité** de la pathologie et les critères pronostiques.
- ▶ **Discuter du suivi et des thérapeutiques** éventuelles.
- ▶ **Permettre une prise en charge** adaptée à chaque situation.

Cette prise en charge peut, dans certains cas, nécessiter un transfert vers la métropole (transfert de la mère pendant la grossesse ou transfert de l'enfant après la naissance).

